



# Communiqué de presse

Embargo: 22.11.2012, 9:15

---

14 Santé

N° 0351-1212-00

Statistique de l'aide et des soins à domicile (Spitex) 2011

## Les bénéficiaires d'aide et de soins à domicile ont payé plus de 32 millions de francs de leur poche

Neuchâtel, 22.11.2012 (OFS) – En 2011, quelque 120'000 bénéficiaires de prestations de soins ont payé plus de 32 millions de francs (4%) pour ces dernières. La statistique de l'aide et des soins à domicile 2011 se base sur les indications de 1424 fournisseurs de prestations, dont les 38'500 collaboratrices et collaborateurs ont fourni de l'aide et des soins à 251'000 personnes. Cela représente 16,5 millions d'heures de travail et des charges totales de 1,73 milliard de francs. Ces résultats publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont tirés de la statistique de l'aide et des soins à domicile 2011.

### 4% des coûts des soins de longue durée sont pris en charge par la clientèle, 25% par les communes et les cantons

Une nouvelle réglementation a été introduite en 2011 pour le financement des soins. Dans ce contexte, les bénéficiaires d'aide et de soins à domicile ont participé dans 17 cantons pour la première fois, à hauteur de plus de 32 millions de francs, aux coûts des prestations qui n'ont pas été pris en charge par les assurances sociales. Cela représente une participation de 270 francs par personne et par année. Les communes et les cantons ont également cofinancé les soins de longue durée et dépensé pour ce faire 219 millions de francs. Les assureurs continuent d'assumer la majeure partie des coûts des prestations, avec une participation de 640 millions de francs en 2011. L'introduction du nouveau système de financement des prestations a cependant fait baisser les contributions octroyées par les pouvoirs publics (cantons et communes) aux organisations d'aide et de soins à domicile, de 704 millions de francs en 2010 à 529 millions de francs en 2011.

### 7% des emplois de la santé pour l'aide et les soins à domicile

Sur les 1424 fournisseurs de prestations pris en compte, 44% étaient des organisations de droit public à but non lucratif, 16% des organisations privées à but lucratif et 40% du personnel infirmier

indépendant. 38'518 personnes (16'488 équivalents plein temps) ont travaillé dans l'aide et les soins à domicile en 2011, ce qui correspond à 7,3% du personnel du domaine de la santé. Cette part souligne l'importance de l'aide et des soins à domicile. 87% des postes à plein temps se concentrent dans des organisations sans but lucratif. Au niveau financier également, celles-ci représentaient toujours en 2011 la principale catégorie de fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, avec des recettes de 1550 millions de francs (89% des recettes totales) et des charges de 1541 millions de francs (89% des charges totales).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE  
Service de presse

L'Office fédéral de la statistique établit la statistique de l'aide et des soins à domicile depuis le relevé des données de 2007. Il relève pour ce faire des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes.

La nouvelle réglementation du financement des prestations de soins est entrée en vigueur en 2011. Elle règle le financement des prestations de soins remboursées par les caisses maladie dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins LAMal (soins de longue durée) entre

- les assureurs,
- les pouvoirs publics (cantons et/ou communes, « financement résiduel ») et les
- assurés. En plus de la franchise et de la quote-part, ces derniers doivent désormais participer également au financement des soins à domicile entrant dans la LAMal (« participation des patients »).

Par ailleurs, la nouvelle réglementation introduit la notion de « soins aigus et soins de transition » après un séjour à l'hôpital. Le financement des soins aigus et des soins de transition est soumis aux règles du financement hospitalier (réparti entre les cantons et les assureurs).

.....

**Renseignements:**

Katharina Weiss Zbinden, OFS, Section Santé, tél.: +41 32 71 36101,  
e-mail : [Katharina.WEISS@bfs.admin.ch](mailto:Katharina.WEISS@bfs.admin.ch)

.....

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013, fax : +41 32 71 36281, e-mail: [komp@bfs.admin.ch](mailto:komp@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061  
e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :  
<http://www.news-stat.admin.ch>

.....

<p>Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.</p>
--

<p>Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.</p>
---